



**RAPPORT DU CONCOURS D'ACCÈS
À LA FORMATION VÉTÉRINAIRE
UNILASALLE**



Sommaire

1. OBJECTIF DU CONCOURS ET ATTENDUS NATIONAUX	3
1.1. Objectif du concours	3
1.2. Attendus nationaux	3
2. LES CANDIDATS	4
2.1. Matériel & méthodes : Conditions pour candidater	4
2.2. Résultats : Description des candidats	4
2.3. Discussion	5
3. LES ADMISSIBLES	6
3.1. Matériel & méthodes	6
3.1.1. <i>Identification des admissibles</i>	6
3.1.2. <i>Validation de la méthode et de la liste des admissibles</i>	7
3.2. Résultats : description des admissibles	7
3.3. Discussion	8
4. LES ADMIS	8
4.1. Matériel & méthodes : déroulé des épreuves d'admission	8
4.2. Résultats	10
4.2.1. <i>Validation des épreuves et du déroulé du concours</i>	10
4.2.2. <i>Analyse des notes - Classement</i>	10
4.2.3. <i>Validation de la liste des candidats classés</i>	10
4.2.4. <i>Description des classés</i>	11
4.2.5. <i>Retour des candidats sur les épreuves</i>	12
4.3. Discussion	12
5. LES INSCRITS	13
5.1. Matériel & méthodes : Inscription des Admis	13
5.2. Résultats	13
5.2.1. <i>Dernier rang appelé</i>	13
5.2.2. <i>Description des admis ayant confirmé leur inscription définitive</i>	13
5.3. Discussion	15
6. CONCLUSION	15

Le présent rapport détaille les résultats de la deuxième édition du concours d'entrée à l'école vétérinaire UniLaSalle.

1. OBJECTIF DU CONCOURS ET ATTENDUS NATIONAUX

1.1. Objectif du concours

Le concours vétérinaire UniLaSalle est un concours post bac permettant d'intégrer la première année de l'école vétérinaire UniLaSalle. Il a pour objectif d'identifier les meilleurs étudiants aptes à réussir les études vétérinaires et à s'engager durablement dans la profession, tout en restant attentif aux élèves qui n'auraient pas pu exprimer leur potentiel au lycée.

Plus en détails, les étapes du recrutement (admissibilité, admission) visent à évaluer l'adéquation du candidat aux attendus nationaux concernant la formation vétérinaire.

Pour cette deuxième session en 2023, 120 places étaient ouvertes.

1.2. Attendus nationaux

Les attendus nationaux à la formation vétérinaire en école vétérinaire française (EVF) sont :

- *Souhaiter travailler avec les animaux et leurs produits (viande, lait...), en établissements de soins vétérinaires, en élevage ou dans l'industrie* : aptitude à travailler avec toutes les espèces animales ; faire preuve d'intérêts pour le monde animal en général, l'élevage, le bien-être animal, la transformation alimentaire et la santé publique, en lien avec les enjeux économiques, sociétaux, environnementaux ; aptitude à décrire l'ensemble des métiers de vétérinaire.
- *Disposer de bonnes connaissances et compétences scientifiques* : aptitude à mettre en place un raisonnement cohérent pour formuler une problématique, mettre en place la démarche d'investigation et en analyser des résultats ; maîtrise des connaissances fondamentales de la biologie.
- *Disposer de bonnes compétences en communication* : capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, en ayant recours à une expression claire, précise et de qualité ; capacité à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et aptitude souhaitée à l'écrire et à la parler à un niveau B1 ; aisance avec les outils numériques.
- *Disposer de bonnes connaissances et compétences méthodologiques* : capacité d'apprentissage (mémorisation, curiosité, aptitude à s'organiser et à agir de manière autonome) ; aptitude à maîtriser son stress et à prendre des décisions dans l'urgence ; aptitude à développer une habileté manuelle de précision.
- *Disposer de qualités humaines, de bienveillance et d'écoute* : capacité à mener un dialogue en exposant ses idées dans le respect de son interlocuteur ; capacité à interagir au sein d'un groupe ; à écouter ; à convaincre tout en prenant en compte des opinions divergentes le cas échéant ; aptitude à décider parfois seul face à des situations complexes.

NB : le terme « d'aptitude » exprime la notion de potentiel à développer, et les termes de « capacité » ou de « maîtrise » sont employés lorsque les attendus sont plus exigeants.

2. LES CANDIDATS

La première étape d'admissibilité visait à sélectionner les candidats ayant les hautes aptitudes académiques requises pour suivre la formation vétérinaire qui est une formation exigeante et longue. L'inscription s'est effectuée *via* le portail national de préinscription dans l'enseignement supérieur « Parcoursup ».

2.1. Matériel & méthodes : Conditions pour candidater

Pouvaient présenter leur candidature à l'école vétérinaire UniLaSalle, les élèves :

- En classe de Terminale, présentant pour la première fois le baccalauréat ou un diplôme équivalent à l'étranger ;
- Issus de la filière technologique STAV, ou de la filière générale ayant choisi de préférence une combinaison de deux spécialités scientifiques parmi les suivantes : mathématiques, sciences de la vie et de la terre, physique/chimie, ou encore biologie - écologie dans les lycées agricoles ;
- Suivant leur scolarité dans un lycée en France ou à l'étranger ;
- De nationalité française ou une autre nationalité européenne autorisée selon l'article R.812-53 du code rural et de la pêche maritime. L'exercice de la profession de la médecine vétérinaire en France répond aux mêmes conditions de nationalité :

<https://agriculture.gouv.fr/conditions-dexercice-de-la-profession-veterinaire-en-france>

Étaient également éligibles les élèves scolarisés en dernière année d'études secondaires à l'étranger et préparant pour la première fois ou ayant obtenu dans l'année scolaire, un diplôme de fin d'études secondaires équivalent au baccalauréat général, et remplissant les conditions de nationalité.

Toute personne ayant le statut de réfugié ou d'apatride reconnu par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides était assimilée à un ressortissant de ces États, conformément à l'article R.812-53 du code rural.

2.2. Résultats : Description des candidats

Pour cette session 2023, **1114 élèves de terminale ont émis un vœu** pour la formation vétérinaire UniLaSalle (1088 issus de la filière générale et 26 de la filière STAV).

Le profil des candidats est détaillé dans le tableau 1.

	Total des vœux	Nombre Femmes	Nombre Hommes	Nombre boursiers certifiés des lycées
Bac STAV	26	18	8	9
Bac Général	1088	841	247	72
TOTAL	1114	859	255	81
	% du total	77,1%	22,9%	7,3%

Tableau 1 : Données Parcoursup – Vœux émis session 2023

942 ont confirmé leurs vœux (924 issus de la filière générale et 18 de la filière STAV).

Leur profil est détaillé et les éléments de leur fiche avenir sont détaillés dans les tableaux 2 et 3.

Parmi les 942 candidats ayant confirmé leurs vœux :

	Session 2023	Session 2022
Femmes	78%	79%
Boursiers certifiés des lycées	8%	4%
Issus de lycées privés	52%	54%
Originaires d’Ile de France	21%	21%
Départements et collectivités représentés	95 départements et 3 collectivités étaient représentés ;	78 départements
Originaires d’Outre-Mer et des collectivités	19 lycéens étaient originaires de Guadeloupe, Martinique, Saint Martin, Guyane, Réunion, Mayotte, Polynésie et Nouvelle Calédonie ;	14 lycéens étaient originaires de Guadeloupe, de la Réunion, de Polynésie et de la Martinique
Scolarisés à l’étranger	24 lycéens	18 lycéens
Diversité des lycées	635 lycées différents	479 lycées différents
Doublettes des candidats en filière générale	<ul style="list-style-type: none"> • 56% Physique-Chimie + SVT • 15% Mathématiques + SVT • 20% Mathématiques + Physique-Chimie • 3% Physique-Chimie + Biologie-Ecologie • 6% Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • 66% • 14% • 12% • 3% • 5%

Tableau 2 : Profil des 942 candidats Parcoursup – Session 2023
En gris : éléments de comparaison session 2022

	Session 2023	Session 2022	Session 2023		
	Très satisfaisante	Très satisfaisante /	Satisfaisante	Assez satisfaisante	Peu démontrée ou non renseigné
Méthode de travail	68%	69%	22%	7%	2%
Autonomie	76%	77%	17%	4%	2%
Capacité à réussir	69%	73%	17%	8%	5%
	Oui	Oui			
Engagement	59%	48%			

Tableau 3 : Éléments de la Fiche Avenir des 942 candidats Parcoursup – Session 2023
En gris : éléments de comparaison session 2022

2.3. Discussion

La formation vétérinaire UniLaSalle a été ouverte sur Parcoursup selon le calendrier national défini, du 18/01 au 09/03/2023 pour le choix des formations puis jusqu’au 06/04/23 pour finaliser les dossiers et valider les vœux.

Le nombre très important de candidatures reçues a confirmé à nouveau la forte demande des lycéens pour la formation vétérinaire en France.

3. LES ADMISSIBLES

3.1. Matériel & méthodes

3.1.1. Identification des admissibles

Les critères généraux d'examen des vœux ont été publiés sur la fiche descriptive de la formation dans Parcoursup.

Étaient examinés :

- Les résultats académiques [*Critère essentiel*] ;
- Les compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : la rigueur de la méthode de travail [*Critère complémentaire*] ;
- Le savoir-être : l'ouverture aux autres [*Critère important*] ;
- La motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : intérêt pour le métier de vétérinaire et la formation d'UniLaSalle [*Critère très important*] ;
- Les engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : ouverture aux autres - engagement dans des associations, des clubs ou dans des activités du lycée (sport, culture, solidarité...) [*Critère complémentaire*].

Les termes « essentiel », « très important », « important » et « complémentaire » correspondent à l'ordre décroissant d'importance, comme suggéré par Parcoursup.

Compte tenu du nombre important de candidatures reçues, l'examen des candidatures s'est appuyé sur un outil d'aide à la décision prenant en compte l'ensemble des résultats académiques (*ie. toutes les disciplines ont été intégrées et pondérées*) de première et de terminale. Un candidat n'ayant pas validé son dossier ou n'ayant pas joint de lettre de motivation a été d'office exclu.

Concernant la décision de convoquer ou non les candidats aux épreuves d'admission, deux seuils ont été définis. La répartition des candidats dans les différentes catégories a été effectuée en fonction du nombre de candidats et de la distribution statistique de leurs notes obtenues grâce à l'outil d'aide à la décision.

Les candidats classés au-dessus du « seuil haut » ont été déclarés admissibles. Toutes les lettres de motivation de ces candidats ont été relues par une équipe de quatre référents expérimentés afin de confirmer la motivation des candidats au-delà de l'excellence de leurs dossiers.

Les dossiers des candidats dont la moyenne se situait entre le seuil haut et le seuil inférieur ont fait l'objet d'une lecture individuelle par l'équipe de lecteurs. A l'issue de la lecture des dossiers, les candidats ont été proposés pour une admissibilité ou refusés. Cette phase a permis d'identifier des candidats pour lesquels des situations particulières devaient être prises en compte (éléments de la fiche Avenir Parcoursup indiquant le niveau de la classe « Excellent » ou « Très bon », capacité du candidat à réussir dans la formation, appréciations des professeurs, motivation ; événement familial, handicap, etc.).

Une partie des dossiers des candidats dont la moyenne avoisinait mais se situait en dessous du « seuil inférieur » ont également fait l'objet d'une lecture individuelle ; il s'agissait ici d'identifier des candidats disposant du potentiel nécessaire mais dont les situations spécifiques avaient impacté négativement le dossier scolaire.

Après vérification des éléments entraînant exclusion, les dossiers ont été classés par ordre décroissant de la note finale de dossier.

Une liste a été établie pour les candidats de bac général et une seconde pour ceux de bac technologique.

3.1.2. Validation de la méthode et de la liste des admissibles

La méthode d'identification des candidats admissibles puis la liste des admissibles issue de cette identification ont été présentées en amont au jury du concours d'admission.

Ce jury a été nommé par le ministère de l'Agriculture sur proposition d'UniLaSalle, conformément à l'article R.813-70-4 du code rural ; il était présidé par un professeur des Écoles Nationales Vétérinaires, co-présidé par un maître de conférences des Écoles Nationales Vétérinaires (ENV), et comprenait 2 vétérinaires en exercice, extérieurs à UniLaSalle, et 4 enseignants-chercheurs permanents d'UniLaSalle. Il avait pour rôle d'accompagner UniLaSalle et d'arbitrer les propositions faites tout au long du processus de recrutement. A chaque étape, un procès-verbal relatif à cette première étape a été rédigé et signé par le président du jury et transmis, à l'initiative d'UniLaSalle, à la DGER.

Le jury d'admission au concours a ainsi déclaré admissibles 417 lycéens (410 issus de la filière générale et 7 STAV) ; soit un **taux d'admissibilité de 44%** (contre 68% lors de la session 2022 où 468 candidats avaient été déclarés admissibles).

Les candidats admissibles ont été convoqués par mail aux épreuves d'admission à l'école vétérinaire UniLaSalle.

3.2. Résultats : description des admissibles

Le profil des candidats retenus est détaillé dans les tableaux ci-dessous.

	Session 2023	Session 2022
Effectif	417	468
% Femme	77%	79%
% boursiers	5%	3%

Tableau 4 : **Description** des 417 admissibles – Session 2023
En gris : éléments de comparaison session 2022

	Effectifs	Taux	Effectifs	Taux
Physique-Chimie - SVT	229	54,9%	317	67,7%
Maths – Physique-Chimie	106	25,4%	72	15,5%
Maths - SVT	54	12,9%	68	14,5%
Physique-Chimie - Biologie /écologie	10	2,4%	9	1,9%
Maths - Biologie /écologie	4	1,0%	0	0%
Autres	14	3,4%	2	0,4%

Tableau 5 : **Doublettes de spécialités** des admissibles – Session 2023
En gris : éléments de comparaison session 2022

	Effectifs	Taux	Effectifs	Taux
Très satisfaisante	387	95,6%	416	88,9%
Satisfaisante	14	3,4%	46	9,8%
Assez satisfaisante	4	1,0%	2	0,4%
Peu démontrée	0	0%	4	0,9%
TOTAL	405	100%	468	100%
<i>Non renseigné</i>	12	2,9%	-	-

Tableau 6 : **Capacité à réussir** des admissibles – Session 2023
En gris : éléments de comparaison session 2022

	Effectifs	Taux	Effectifs	Taux
Très bon	203	50,1%	247	52,8%
Bon	160	39,5%	190	40,6%
Assez bon	37	9,2%	30	6,4%
Moyen	5	1,2%	1	0,2%
TOTAL	405	100%	468	100%
<i>Non renseigné</i>	12	-	-	-

Tableau 7 : **Niveau de classe des admissibles – Session 2023**
 En gris : éléments de comparaison session 2022

Par ailleurs, 5 demandes d'aménagement des épreuves du concours ont été faites en lien avec une situation de handicap (contre 7 demandes lors de la session 2022).

3.3. Discussion

Ces données ont démontré :

- à la fois le très haut niveau académique des candidats exigé par le suivi des études vétérinaires,
- l'attention portée par UniLaSalle à ceux qui n'auraient pas pu exprimer pleinement leur potentiel durant leur lycée.

4. LES ADMIS

4.1. Matériel & méthodes : déroulé des épreuves d'admission

Les aptitudes académiques ayant été confirmées lors de la sélection précédente, cette seconde étape qui s'est déroulée du 24 avril au 5 mai 2023 à l'école vétérinaire UniLaSalle de Rouen, visait à identifier les candidats disposant d'un profil en adéquation avec la formation et la profession de vétérinaire. A ce stade, les résultats de la phase d'admissibilité n'ont plus été pris en compte : tous les candidats ont à nouveau eu la même chance.

Au-delà des connaissances (considérées comme acquises par l'étape d'admissibilité), le concours visait à évaluer les qualités humaines et intellectuelles du candidat ce qui incluait les compétences relationnelles, l'aptitude au raisonnement et à la logique, la rapidité et la méthodologie, la représentation spatiale.

Le concours était composé de 4 épreuves programmées sur une demi-journée :

- *Épreuve "motivation et communication"*, dont le sujet a été transmis avec la convocation pour préparation préalable : au travers d'un entretien individuel avec le candidat, les examinateurs ont cherché à comprendre les motivations de l'étudiant – y compris ses questionnements – à devenir vétérinaire, à faire ressortir la personnalité et le savoir-être de chaque étudiant, dans le but d'identifier l'adéquation de l'étudiant avec les études vétérinaires et de l'exercice de son futur métier. Si l'attitude, la posture, la cohérence et l'argumentation des propos, et la réactivité ont été évaluées, l'éloquence ou la maîtrise de la dialectique ne l'ont pas été.
- *Épreuve "observation, analyse et raisonnement"* : cette épreuve orale combinant un exercice d'observation et un entretien individuel, était centrée sur la mise en évidence des capacités

intrinsèques de chaque étudiant dans son sens de l'observation, de mémorisation, d'écoute, sa vivacité d'esprit et sa capacité de synthèse. En présentiel comme en situation de distanciel, une équipe support était disponible pour assurer le bon déroulé de cette épreuve.

- *Épreuve "réflexion et éthique"* : cette épreuve écrite sous forme de questions à choix multiples était centrée sur la mise en évidence des capacités intrinsèques de chaque étudiant dans la réflexion, l'analyse, le raisonnement par la déduction et la logique, et la visualisation spatiale. Elle comportait des éléments de culture générale appliqués à la profession vétérinaire, aux sciences du vivant et de l'environnement et à l'agroalimentaire.
- *Épreuve "travail en équipe"* : que ce soit dans les études ou dans sa pratique future, les interactions dans un groupe et la collaboration au sein d'une équipe seront au centre de la vie de l'étudiant vétérinaire UniLaSalle. C'est pourquoi les épreuves d'admission comportaient une composante d'épreuve en groupe qui a permis à chacun de mettre en évidence ses capacités relationnelles dans le travail. Cette épreuve évaluait la capacité d'adaptation, l'écoute et la compréhension de l'autre, le sens des priorités, la gestion du temps. En situation de distanciel, le sujet de l'épreuve a été adapté et le temps imparti allongé.

Pour les épreuves orales, UniLaSalle a constitué des binômes d'examineurs, associant des vétérinaires et des enseignants-chercheurs UniLaSalle. Ces examinateurs ont été sélectionnés en raison de leurs compétences, de leurs qualifications et/ou de leurs contributions professionnelles reconnues dans chacun des deux pools :

Pool des vétérinaires	Pool des salariés UniLaSalle
<ul style="list-style-type: none"> - Docteur vétérinaire diplômé depuis plus de 5 ans inscrit à l'Ordre des Vétérinaires et - Intervenant dans le cadre de la formation continue de vétérinaires ou ASV, ou intervenant auprès d'étudiants vétérinaires ou/et ayant (ayant eu) des responsabilités dans les instances professionnelles vétérinaires, ou/et accueillant ou ayant accueilli des stagiaires vétérinaires au moins 5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Membre permanent de l'établissement et - Diplômé d'un doctorat (PhD) ou/et présentant plus de 10 ans d'expérience académique dans l'enseignement supérieur

Tableau 8 : Critères de sélection des membres du jury pour les épreuves orales

L'objectif de la mixité professionnelle de ce binôme était de porter un regard enrichi et équilibré sur chacun des candidats. Les binômes ont été constitués par tirage au sort par la Direction de la formation vétérinaire UniLaSalle, dans la semaine précédant le début des épreuves.

En amont du concours, chaque examinateur a eu l'obligation de suivre une formation spécifique visant à :

- Expliciter les attendus et la philosophie du concours ;
- Présenter et expliquer l'attendu des épreuves ;
- Présenter et expliquer l'utilisation des grilles de notation associées à chacune des épreuves ;
- Alerter sur les erreurs et biais possibles de l'évaluation.

Chaque membre du jury devait indiquer tout conflit d'intérêt potentiel avec un candidat, le cas échéant un autre jury était attribué au candidat.

Ainsi, tous les jurys ont été formés au préalable aux objectifs du concours, à la tenue des différentes épreuves orales, à la détection et l'évitement des biais, à la notation spécifique des épreuves, avec le concours de la cellule d'appui pédagogique, de vétérinaires de l'équipe projet et la Direction du projet. Chaque jury disposait en plus d'une trame de déroulé des épreuves à suivre et d'une grille de notation dédiée et spécifique.

Pour la correction de l'épreuve écrite (QCM), UniLaSalle a choisi d'utiliser un système automatique de correction par scanner, basé sur la lecture de la grille standardisée que chaque candidat a complétée. Afin de garantir l'exactitude de la correction, la méthode suivante a été établie :

- Première lecture par scanner et correction automatique de la totalité des copies ;
- Prélèvement au hasard d'un échantillon représentatif de 5% des copies pour correction manuelle par les correcteurs ;
- Seconde lecture par scanner et correction automatique de la totalité des copies ;
- Comparaison des résultats des 2 corrections automatiques et de la correction manuelle.

Pour les candidats en distanciel, une surveillance par visio caméra était assurée en permanence avec la possibilité d'un support technique. Le QCM était directement intégré dans la plateforme pédagogique Moodle ; les candidats ont donc complété leurs réponses directement en ligne et la correction a été réalisée automatiquement par la plateforme.

4.2. Résultats

4.2.1. Validation des épreuves et du déroulé du concours

Préalablement au concours, les épreuves ainsi que l'ensemble du processus ont été présentés et validés par le jury du concours d'admission.

Un procès-verbal relatif à cette deuxième étape a été rédigé et signé par le président du jury.

Un total de 403 candidats se sont inscrits aux épreuves d'admission dont 396 candidats issus de série générale et 7 candidats issus de la série STAV.
--

4.2.2. Analyse des notes - Classement

Les notes obtenues aux différentes épreuves ont été contrôlées par des Enseignants-Chercheurs mathématiciens et statisticiens afin de détecter des biais potentiels et de s'assurer de la qualité de la mesure des épreuves. Les analyses ont confirmé la qualité des mesures des épreuves pour classer les candidats et les éventuels biais liés aux jurys d'examineurs ont été pris en compte.

Une note unique des épreuves a ensuite été calculée par candidat ; elle comprenait à la fois :

- La note obtenue au QCM,
- La note obtenue au travail en équipe,
- La note obtenue à la suite des deux entretiens individuels (motivation et observation),
- L'appréciation globale du candidat notée par le jury.

4.2.3. Validation de la liste des candidats classés

A l'issue du concours, les résultats ainsi que la liste des candidats classés ont été présentés au jury du concours d'admission et discutés.

Sur la base de ces résultats, le jury a arrêté le classement individuel des admis, des candidats en liste complémentaire et de ceux qui ont été refusés. Un procès-verbal relatif à cette troisième étape a été rédigé et signé par le président du jury.

Au total, 250 candidats ont été classés : 243 issus de la filière générale et 7 de la filière STAV.

L'admission définitive a été subordonnée à l'obtention du baccalauréat général ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent.

4.2.4. Description des classés

Le profil des classés est détaillé dans les tableaux ci-dessous.

	Générale		STAV		Total	Taux
	Effectifs	%	Effectifs	%		
Homme	58	24%	3	43%	61	24%
Femme	185	76%	4	57%	189	76%
TOTAL	243	100%	7	100%	250	100%

Tableau 9 : Répartition des classés *par genre* – Session 2023

	Très satisfaisante /	Satisfaisante	Assez satisfaisante	Peu démontrée
Méthode de travail	94,8%	3,2%	0,4%	1,6%
Autonomie	95,6%	2,4%	0,4%	1,6%
Capacité à réussir	93,6%	2,8%	0,4%	3,2%
	Oui			
Engagement	69,2%			

Tableau 10 : Éléments de la *Fiche Avenir* des 250 classés – Session 2023

	Générale		STAV		Total	Taux
	Effectifs	%	Effectifs	%		
Admis mention Très Bien avec Félicitation du Jury	29	12,1%	0	0%	29	11,8%
Admis mention Très Bien	148	61,9%	1	14,3%	149	60,6%
Admis mention Bien	60	25,1%	4	57,1%	64	26,0%
Admis mention Assez Bien	2	0,9%	2	28,6%	4	1,6%
Admis Sans mention	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	239	100%	7	100%	246	100%
<i>Autres bacs ou diplômes sans précision</i>	4*	-	-	-	4	-

Tableau 21 : *Mentions* des classés obtenues au baccalauréat – Session 2023

*Dont 2 baccalauréats internationaux, 1 diplôme passé au Luxembourg et 1 en Suisse.

Plus de 98% des candidats classés ont obtenu au moins une mention Bien au bac (contre 95% lors de la session 2022), **dont plus de 73% des effectifs présentaient une mention Très Bien voire Très Bien avec Félicitations du Jury.**

5. LES INSCRITS

5.1. Matériel & méthodes : Inscription des Admis

Les résultats des candidats au concours ont été annoncés *via* la plateforme nationale Parcoursup qui indiquait leur statut d'*admis*, d'*admis sur liste d'attente* ou de *non admis* selon les situations, à compter du 1^{er} juin 2023.

Comme pour toute formation relevant de Parcoursup, les étudiants devaient alors valider de façon définitive leur choix de formation. Tout étudiant admis refusant la formation libérait sa place, permettant ainsi l'appel d'un candidat sur liste complémentaire, par ordre de mérite.

Les candidats appelés ont été invités en parallèle à s'inscrire sur l'*Inscription En Ligne*, le site d'inscription en ligne d'UniLaSalle, plateforme d'inscription dématérialisée, afin de confirmer leur inscription définitive à la formation vétérinaire UniLaSalle. Pour ce faire, un mail leur a été envoyé, précisant les codes d'accès individuels nécessaires.

5.2. Résultats

5.2.1. Dernier rang appelé

Pour 120 places ouvertes en 2023 :

- Pour la filière générale, le rang au concours du dernier candidat appelé a été le **n°170/243** pour 115 places ;
- Pour la filière STAV, le rang au concours du dernier candidat appelé a été le **n°7/7** pour 5 places.

5.2.2. Description des admis ayant confirmé leur inscription définitive

Les étudiants admis :

- sont très majoritairement des femmes (83% vs 17% d'hommes) ;
- étaient boursiers certifiés des lycées pour 6% d'entre eux lors de l'étape Parcoursup ;
- **sont désormais boursiers de l'enseignement supérieur après leur admission pour 13% d'entre eux ;**
- ont présenté les spécialités suivantes au bac :

	Effectifs	Taux
Bac STAV	5	4,1%
Bac général - physique-chimie & SVT	68	56,7%
Bac général - physique-chimie & biologie-écologie	2	1,7%
Bac général - maths & physique-chimie	32	26,7%
Bac général - maths & SVT	9	7,5%
Bac général - maths & biologie-écologie	1	0,8%
Bac général - autre doublette dont 1 non scientifique	1	0,8%
Bac international et diplôme suisse	2	1,7%
TOTAL	120	100,0%

Tableau 12 : *Spécialités au bac des inscrits à la formation vétérinaire UniLaSalle – Session 2023*

5.3. Discussion

Le remplissage de la promotion a été très rapide compte tenu du fort attrait de cette formation : 59% de la promotion était déjà inscrite au 04 juin, soit dans les 4 premiers jours après l'envoi des résultats aux premiers classés. Notons que 100 places étaient déjà pourvues au 11 juin, soit 83% en une semaine et demie.

Ainsi, 112 places ont été pourvues au cours du mois de juin, 6 en juillet et enfin les deux dernières en août, respectivement les 17 et 18 août 2023.

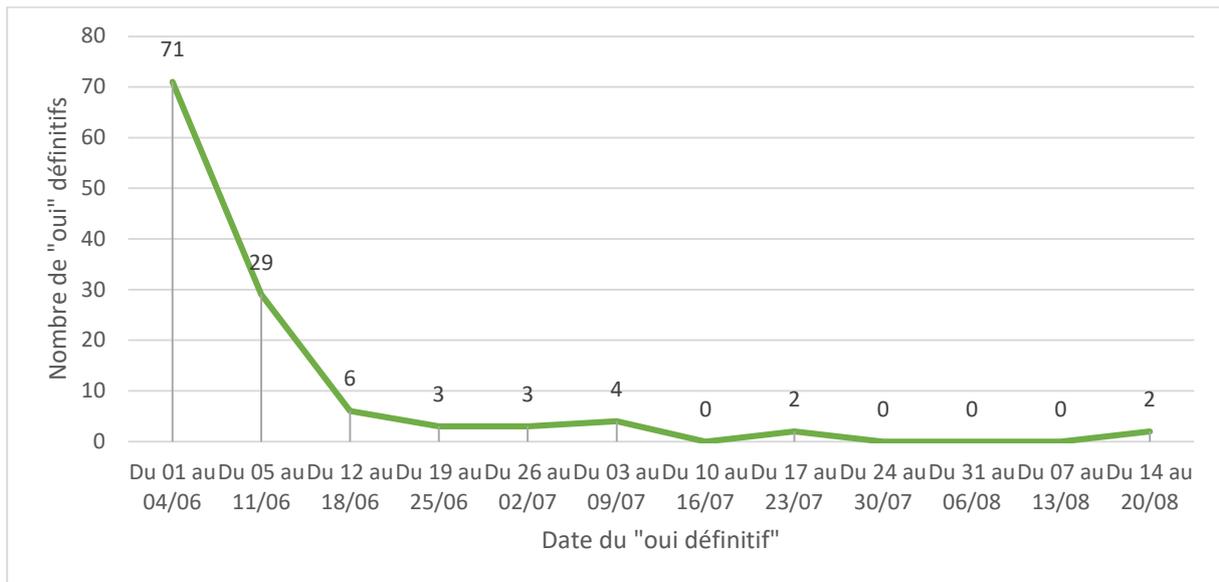


Figure 2 : Nombre de oui définitifs pour la formation UniLaSalle en fonction de la période (en semaines) – Session 2023

6. CONCLUSION

Ce deuxième concours d'accès à la formation vétérinaire UniLaSalle a atteint ses objectifs. Il a permis de recruter les 120 étudiants, sur la base d'un excellent niveau académique pour être en mesure de suivre les six années d'études vétérinaires, et disposant des qualités nécessaires pour s'épanouir dans ce métier : une vision réaliste de la profession, une éthique personnelle et des compétences transversales comme l'aptitude à travailler en équipe, à agir de manière responsable ou encore à communiquer.

La promotion 002 a été accueillie le lundi 4 septembre 2023 pour une semaine d'intégration commune aux étudiants vétérinaires et ingénieurs sur le campus UniLaSalle de Rouen.

La rentrée académique s'est tenue le lundi 11 septembre 2023.